



Rapport d'activité 2009



APapp (association de la loi 1901)

Siège social : 2 rue Gustave Eiffel – BP 20233, 62004 ARRAS cedex

Téléphone : 03.21.51.17.15

Fax : 03.21.51.94.50

Contact : apapp@app.tm.fr

<http://www.app.tm.fr>

Administration & vie associative	3
A. Les statuts.....	3
B. L'association	3
Activité APP & mobilisation du réseau	4
A. La campagne de souscription 2009	4
B. Données statistiques de l'activité APP	6
<i>Financement et accueil du public.....</i>	<i>6</i>
<i>Caractéristiques du public accueilli.....</i>	<i>7</i>
<i>Déroulement des parcours de formation.....</i>	<i>9</i>
Animation & développement du réseau APP.....	10
A. L'Animation nationale du réseau APP	10
B. Les partenariats	10
Promotion & développement du label APP	11
A. Communication & représentation du réseau	11
B. Labellisation.....	11

ADMINISTRATION & VIE ASSOCIATIVE

A. Les statuts de l'association ont été adoptés par l'Assemblée générale du 12 mars 2007, modifiés successivement par les Assemblée exceptionnelles du 8 octobre 2008 et du 20 mars 2009.

Ils consacrent la création d'une structure associative propriétaire de la marque déposée APP, qui a pour objet d'en assurer :

- la gestion (usage, droit d'usage, attribution et retrait),
- la promotion (communication et valorisation du dispositif APP) et
- le développement (animation et professionnalisation du réseau, sensibilisation auprès des partenaires).

La mise en place d'une Commission nationale de labellisation est également fixée par les Statuts (Annexe 1). Celle-ci a pour finalité de déterminer les modalités d'attribution, de retrait et de renouvellement de la marque APP et d'intervenir sur toute question relative à la mise en œuvre du label APP.

B. L'association est constituée :

- Des organismes porteurs d'APP adhérents. Il y en a 145 en 2009.
- D'un bureau composé de 7 membres élus.

Les dernières élections datant de l'**Assemblée générale exceptionnelle** du 17 septembre 2009, les membres actuels du Bureau de l'association sont :

Maurice MONOKY	} nommés lors de la séance du Bureau du 15 octobre 2009 aux postes de :	- Président
Marie-Anne CORBIN		- Vice-présidente
Catherine BUGADA		- Vice-présidente
Marie BOUCON		- Trésorière
Nicole MARTY (pour M. COUDERC)		- Trésorière adjointe
Catherine STRUB		- Secrétaire
Mylène CHASSANG		- Secrétaire adjointe

Il est à noter la place particulière occupée par Michel Tétart dans la fonction de « conseiller ».

- D'une équipe nationale

Au quotidien, la gestion administrative de l'association et du réseau APP est assurée par :

- le service comptabilité de l' Afp2i d'Arras, mis à disposition
- Jean Vanderspelden, animateur national
- Sébastien Bailleul, chargé de communication, Afp2i (mise à disposition à mi-temps)
- Julie Bonnafoux, chargée de développement APapp

- D'une Commission prospective composée de responsables d'organismes porteurs d'APP et de chercheurs experts sur la formation personnalisée et l'auto-formation accompagnée. Sa mise en place et la recherche de pistes de réflexion ont pris une place importante fin 2009 et ont abouti à une première séance le 20 novembre. L'objectif à terme de cette Commission est de produire un certain nombre d'amendements au cahier des charges national APP actuel, afin d'adapter le dispositif aux nouveaux enjeux de l'éducation permanente et de la formation professionnelle, tout en réaffirmant les valeurs qui fondent la démarche APP.

ACTIVITE APP & MOBILISATION DU RESEAU

A. La campagne de souscription 2009

Elle s'est déroulée du 15 mai 2009 au 1^{er} septembre 2009, et a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2009.

Plusieurs réunions d'information sur la nouvelle donne du réseau ont été mises en place entre avril et juin afin d'informer les APP sur les enjeux à maintenir un réseau solidaire et soudé autour du dispositif APP.

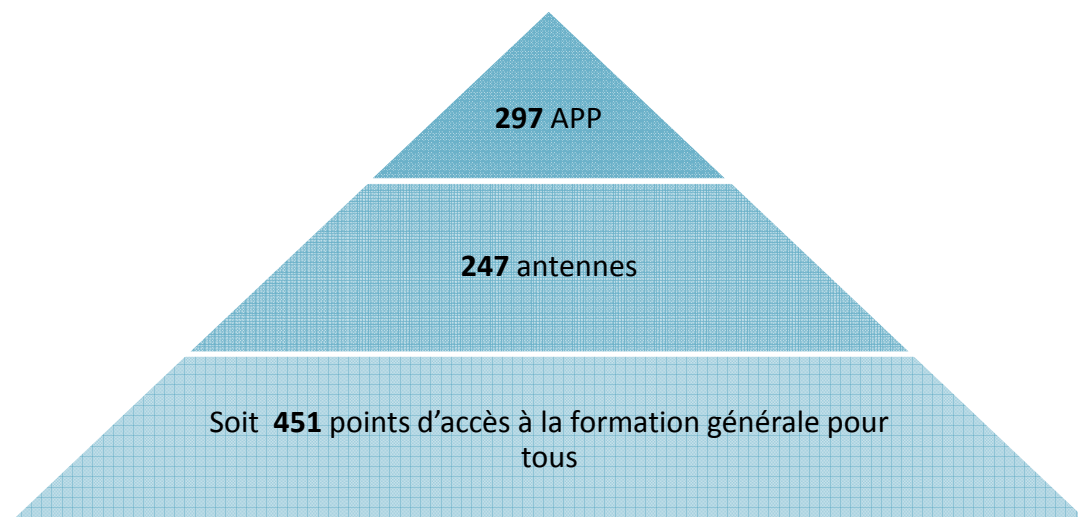
- A Bordeaux le 30 avril 2009 pour la mobilisation des régions Aquitaine, Midi Pyrénées, Limousin et Poitou Charente.
- A Arras le 12 mai pour le Nord Pas de Calais, Picardie et Haute Normandie.
- A Paris le 13 mai pour les régions Ile-de-France et Centre.
- A Marseille le 14 mai pour PACA, Languedoc Roussillon et Corse.
- A Nancy le 26 mai pour la Lorraine, l'Alsace et la Champagne Ardenne.
- A Lyon le 28 mai : Rhône-Alpes, Auvergne, Franche Comté et Bourgogne.
- A Rennes le 4 juin pour la rencontre des APP en régions Bretagne, Pays de la Loire et Basse Normandie.
- Pour les DOM-TOM, des visio-conférences ont été organisées dans la période afin de contacter les coordonateurs d'APP sur les territoires concernés.

La campagne de souscription 2009 a concerné l'ensemble des sites déjà détenteurs du label APP.

Elle s'est organisée autour de 3 niveaux :

- **la souscription** : auprès de l'APapp, elle est obligatoire pour avoir le droit d'usage de la marque
- **l'adhésion** : elle est libre de choix et gratuite pour tous les organismes porteurs d'APP
- **l'abonnement** de services est une option facultative liée à la souscription qui permet de bénéficier de l'accès aux ressources et d'avantages sur les outils développés par l'APapp dans le cadre de sa fonction d'animation du réseau.

Au 15 octobre 2009. c'est :



Répartition nationale du réseau



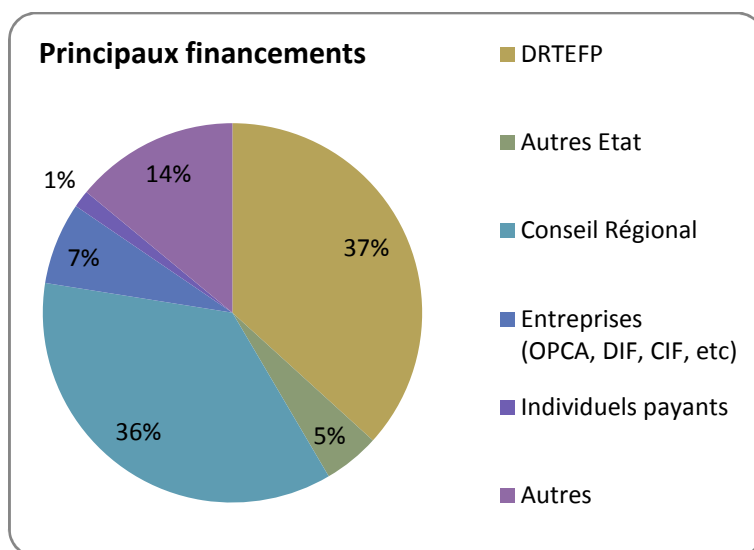
B. Données statistiques¹ de l'activité APP

Financement et accueil du public

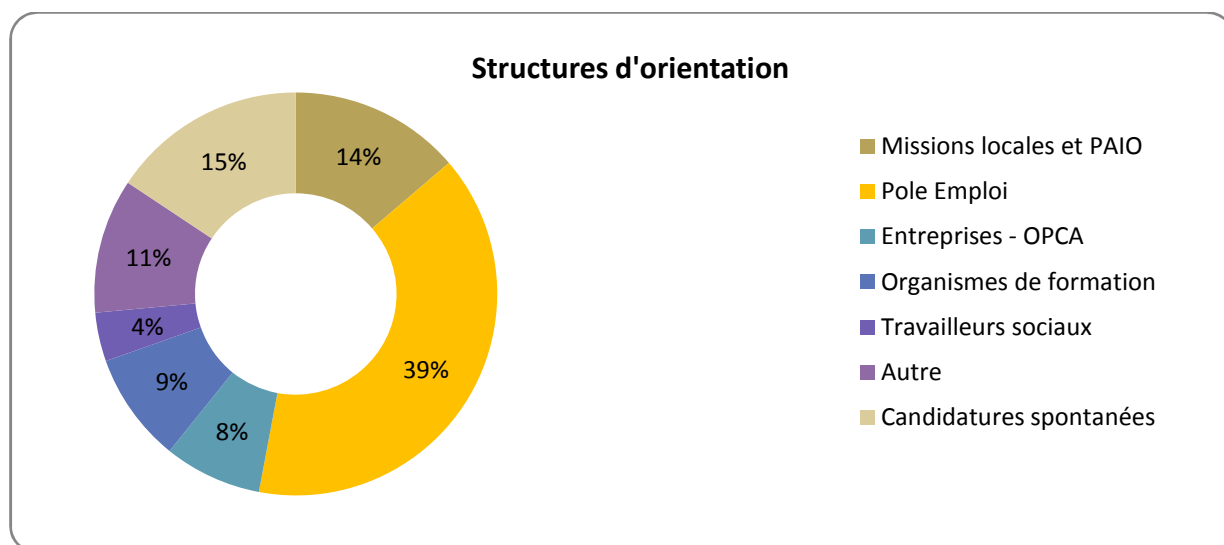
En 2009, près de 100 000 personnes ont intégré un parcours de formation en APP.

Ce chiffre est en nette diminution au regard des années précédentes. Cependant il est considérable si on prend en compte le contexte de cette année qui a été particulièrement difficile pour l'activité APP. En effet, en 2009 aucun APP n'a perçu la subvention Etat, marquant définitivement la fin du mode de la subvention pour les financements en provenance de l'Etat. Le marché Compétences clefs s'est alors progressivement mis en place, conformément aux volontés de la DGEFP, mais des périodes de latence ont obligé certains APP à réduire, voire fermer, leur activité pendant un temps plus ou moins long.

Par ailleurs, le rétrécissement des moyens financiers alloués à l'activité APP (enveloppes des marchés moins importantes que celles des subventions antérieures, perte de certains partenaires sur les territoires, politiques régionales variables, etc.) a également mis à mal la stabilité et le bon fonctionnement des APP.



Au final, ces différentes contraintes et restrictions ont surtout conduit les APP à restreindre leur capacité d'accueil de tous les publics. La majorité des personnes reçues en APP y arrivent par prescriptions et correspondent à un profil type défini par un appel d'offre, selon un commanditaire spécifique.



¹ Les chiffres et graphiques ci-dessous exposés sont réalisés à partir de la base de données statistiques APP, dont la saisie mensuelle est obligatoire (cahier des charges national APP). Chiffres 2009.

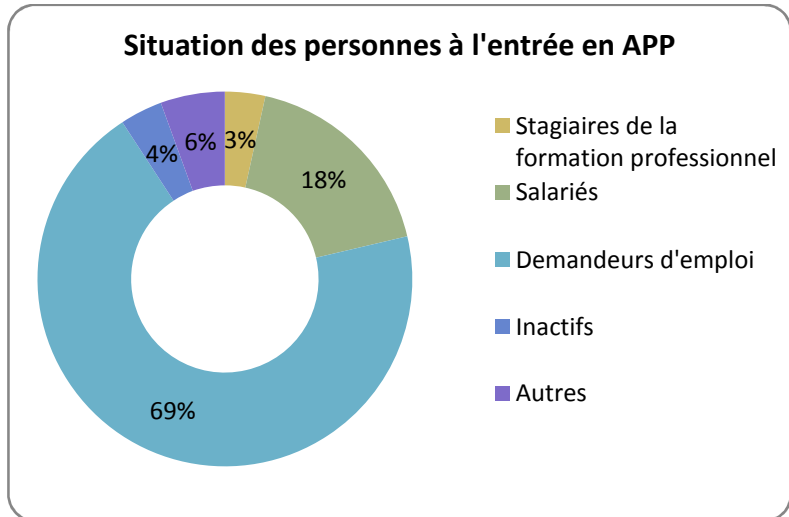
Caractéristiques du public accueilli

Le public bénéficiaire de la démarche APP est majoritairement demandeur d'emploi. Au-delà des besoins exprimés par les personnes, cette caractéristique rend compte du lien étroit qu'il y a entre l'accessibilité de l'emploi et une augmentation générale du niveau de la personne.

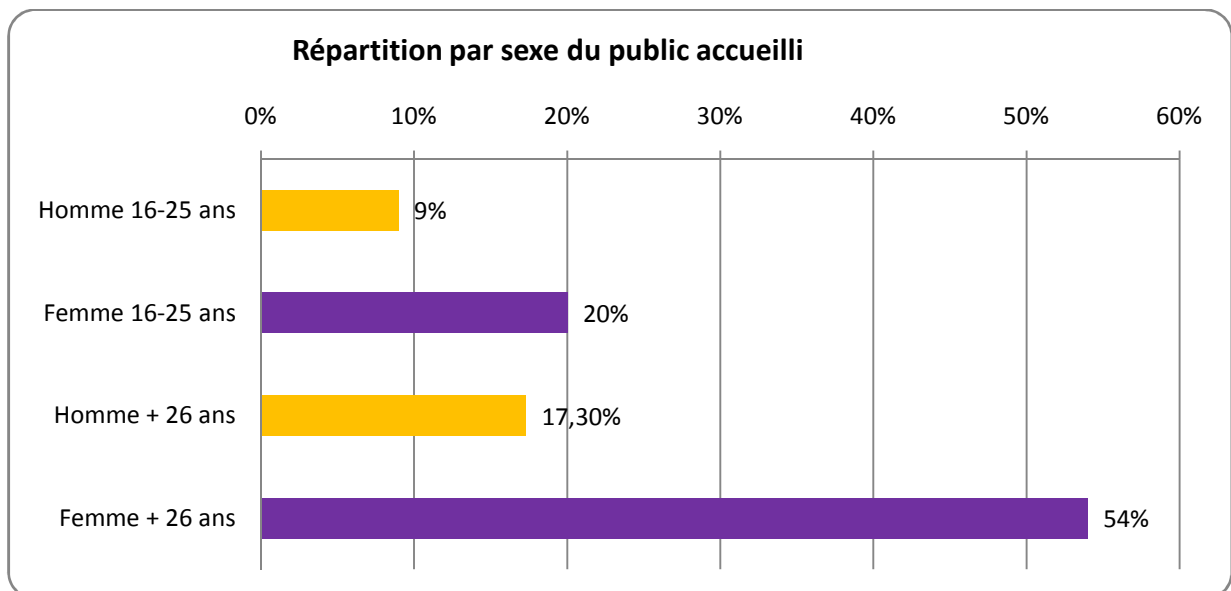
Pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des personnes, les APP mettent en œuvre un travail de remobilisation et de valorisation des compétences indispensables pour un retour réussi vers l'emploi. Cette formule apporte des réponses pertinentes aux demandeurs d'emploi, tout comme aux salariés.

En effet les personnes en emploi constituent la deuxième plus large entrée

dans le dispositif. Les raisons de leur passage en APP sont diverses : changement de poste ou d'entreprise, réorientation professionnelle, promotion. Mais également, grâce notamment au DIF, les personnes salariées peuvent suivre une formation générale dont le contenu s'organise davantage autour d'un souhait personnelle que d'un projet ou besoin professionnel.

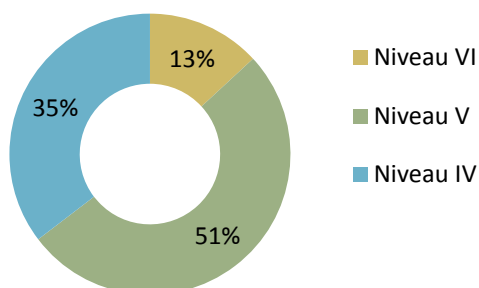


Quelque soit son statut, le public accueilli en APP reste féminin. Depuis plusieurs années maintenant les femmes représentent toujours environ 75% des apprenants.

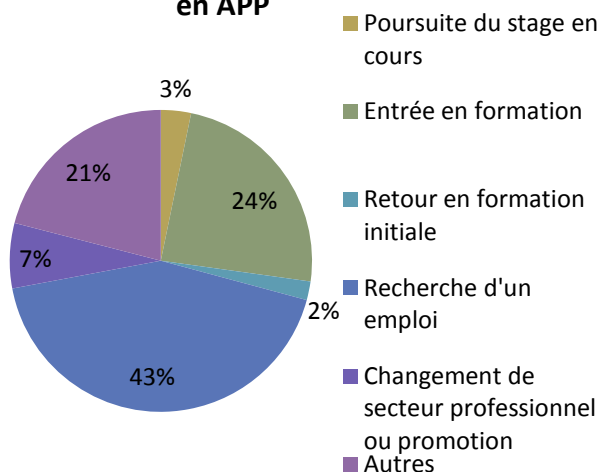


Dans le cahier des charges national APP, il est indiqué que le dispositif APP se développe autour de l'accompagnement formatif d'un public adulte, c'est-à-dire âgé de plus de 16 ans et sorti du système scolaire. En-dehors ce critère, l'accueil se fait pour une personne de tout statut et pour tout objectif lié à une insertion

Niveau de formation des personnes à l'entrée en APP



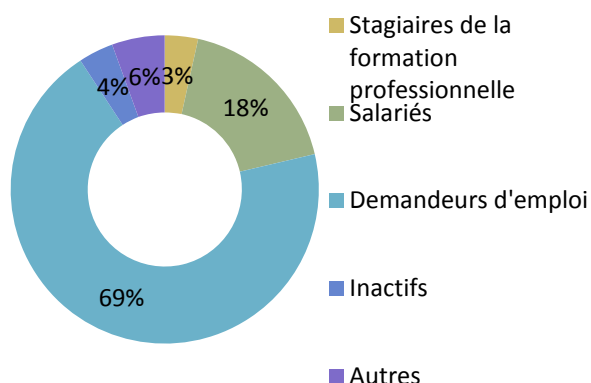
Projet des personnes à l'entrée en APP



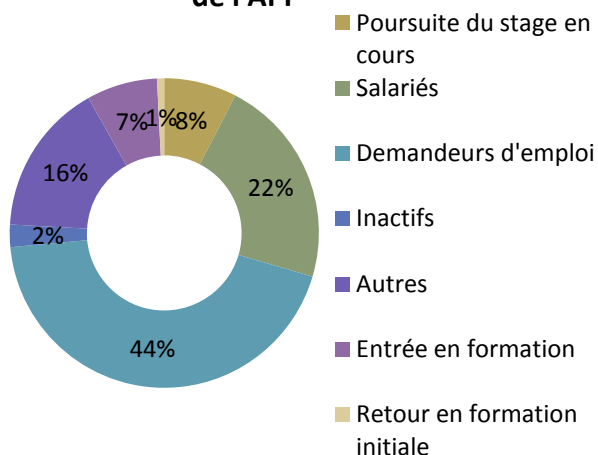
sociale et professionnelle, dans la mesure où une demande d'acquisition ou de remise à niveau des savoirs de base² dans les domaines de la culture générale et de l'apprentissage technologique est formulée.

L'objectif d'insertion sociale et/ou professionnelle se traduit par une évolution systématique de la personne. En effet la démarche pédagogique développée en APP participe activement à une reprise de confiance en la personne et en sa capacité à agir, la réconciliant de fait avec les situations d'apprentissage. Un comparatif des situations des apprenants à l'entrée en APP et à leur sortie, réalisé grâce à la saisie de données de post-suivi (à 3 mois et à 6 mois) dans la base statistiques APP, permet de rendre visible le tremplin que constitue l'APP vers un retour à la formation et à l'emploi.

Situation des personnes à l'entrée en APP



Situation des personnes à la sortie de l'APP

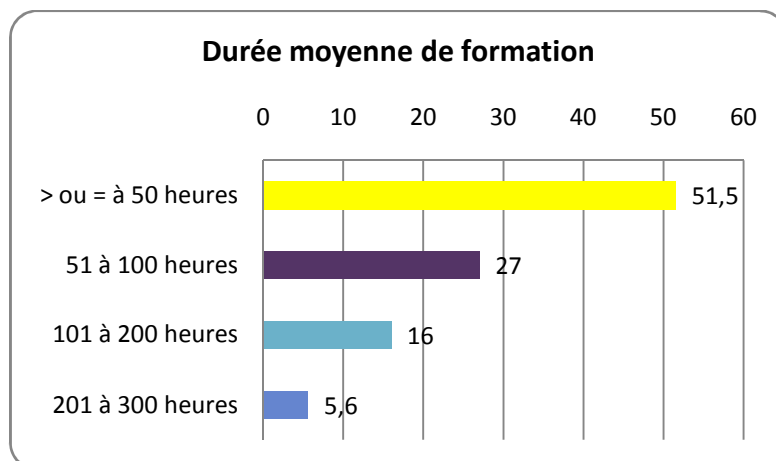


² L'acquisition ou la remise à niveau des savoirs de base renvoie généralement à un public de niveau VI à IV, suivant le référentiel de l'Education nationale qui est celui utilisé communément par les APP.

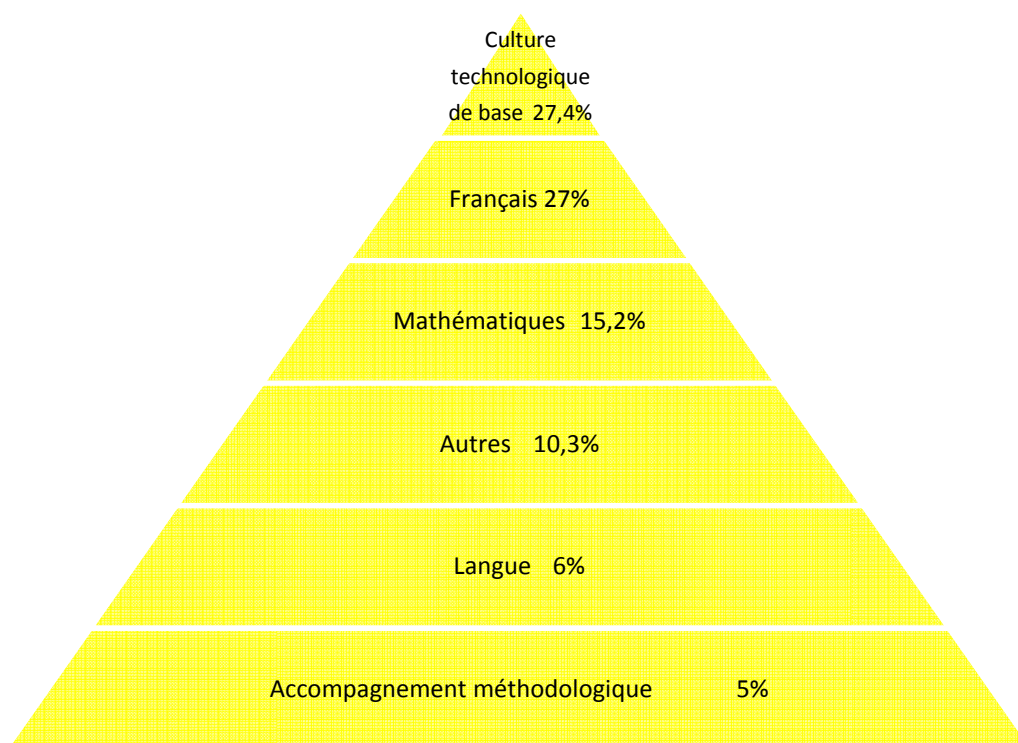
Déroulement des parcours de formation

La démarche APP repose sur une contractualisation de la formation adaptée aux besoins et aux disponibilités de la personne, dans un cadre ne pouvant dépasser 300 heures³. Cependant, de plus en plus, les sessions de formation suivies par les personnes sont courtes.

Cela s'explique notamment par la corrélation entre des besoins de plus en plus précis exprimés par les personnes et l'expérience des APP en terme de maîtrise de la personnalisation qui permet de répondre de façon ciblée à ces besoins ainsi exprimés.



Par ailleurs, les principaux domaines parmi les savoirs de base dispensés dans les APP restent la maîtrise des technologies de base et du français. Ces apprentissages concernent à la fois des salariés à la recherche d'une meilleure adaptation à leur poste ou d'un mieux-être dans leurs fonctions, tout comme les personnes dont le projet en APP vise une préparation aux concours (concours dont les spécificités rassemblent les contenus de base correspondant à la catégorie 'Autres' pour 10% des apprentissages). Les demandeurs d'emploi également sont de plus en plus amenés à s'approprier les supports technologiques, quelques soient leurs objectifs et domaines de compétences propre.



³ Cf- Cahier des charges national-APP, I.3.d. *Durée de la prestation*.

ANIMATION & DEVELOPPEMENT DU RESEAU APP

A. L'Animation nationale du réseau APP connaît ses limites avec le développement du marché public qui accentue les disparités sur les territoires. Cependant elle reste nécessaire pour assurer une cohésion au niveau national autour de la question du sens de la démarche APP et de ses orientations.

En 2009, elle s'est consolidée de manière visible au travers :

- ✍ d'un appui technique constant aux membres du réseau en termes de gestion, de pédagogie, de développement. Outre un soutien via le téléphone/mail/présence physique, des documents ont été réalisés tels :
 - vademecum et procédure dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation pour l'OPCA-PL

- ✍ de la gestion de la base de données APP, qui permet d'alimenter en permanence les commanditaires avec les dernières données mises à jour relatives à chaque APP. La tenue des coordonnées du réseau permet également de renseigner depuis le siège d'éventuels apprenants ou professionnels de la formation professionnelle, partenaires ou autres, qui souhaiteraient en apprendre davantage sur l'objet APP.

- ✍ du maintien de la saisie statistique comme obligation et élément indispensable à l'affichage de l'activité APP

- ✍ de la rédaction d'outils de mutualisation des savoir-faire au sein des équipes pédagogiques APP, tels que :
 - appel d'offre commun (Eiffage, octobre 2009)

- ✍ de la mise en place d'une offre de professionnalisation à destination des membres du réseau.

B. Les partenariats

- Renouvellement de la Convention avec le Ministère de l'Intérieur pour la formation des adjoints de sécurité
- Prolongement de l'expérimentation avec l'OPCA-PL sur la mise en œuvre de prestations spécifiques pour une préparation à l'entrée en VAE des assistantes dentaires et vétérinaires
- Renouvellement de la Convention avec Euro-Sport pour un soutien à la reconversion des footballeurs professionnels
- Renouvellement de la Convention avec le FAF-SAB
- Prolongement de l'accord avec le CNED sur la complémentarité des modules de formation à distance et accompagnement pédagogique
- Continuation de l'Accord-cadre passé avec ENACO (du 22 avril 2008 au 22 avril 2009) pour un soutien personnalisé aux élèves de l'école.

PROMOTION & DEVELOPPEMENT DU LABEL APP

A. Communication & représentation du réseau

Plusieurs supports ont été entretenus ou développés afin de faciliter les relations en interne du réseau, mais également pour afficher son activité à l'extérieur. Dans ce sens, l'activité de communication et de représentation à l'échelle nationale s'est appuyée sur :

- ✍ les brèves électroniques, postées tous les 2 mois sur le site internet
- ✍ l'alimentation du site www.app.tm.fr et la mise à jour des données
- ✍ la rédaction d'articles de presse, notamment avec la participation de Centre Inffo
- ✍ la conception de supports divers de communication à destination des membres du réseau

En 2009, du fait des bouleversements dont le monde de la formation professionnelle, et en particulier les APP, ont été frappés, la communication s'est orientée essentiellement vers les principaux partenaires et financeurs, mais également vers les Conseils Régionaux, les OPCA et les entreprises. Il s'agissait avant tout de :

- redonner une visibilité au réseau suite à la campagne de souscription
- réaffirmer le sens et les valeurs portés par les APP
- mettre en exergue l'expertise et la pertinence de l'activité

B. Labellisation

Le 30 mars 2009, lors du CNOS, la DGEFP, en la personne de M. Martinot, a cédé la marque APP et sa gestion affiliée à l'APapp, dans une Convention de cession de marque.

Cette cession engageait de fait l'association dans la mise en place d'une procédure de labellisation à penser et à concevoir. C'est pourquoi les statuts de l'association prévoient l'institution de la Commission nationale de labellisation-APP afin de réfléchir à la fois à la mise en place d'une procédure, mais aussi à l'ensemble des enjeux liés au label APP.

Cette Commission est multipartite, constituée de différents collèges : représentants des organismes porteurs d'APP, et aussi institutionnels, représentants des Régions, de Ministères (Emploi, Education nationale), acteurs de la formation professionnelle (OPCA, entreprise, IAE) et chercheurs-experts universitaires.

Elle s'est réunie la première fois le 15 octobre et le 17 décembre 2009. Elle a essentiellement débattue sur les modalités à mettre en œuvre afin de garantir la crédibilité et la légitimité du label APP. A cette fin, le choix de l'intervention d'un opérateur extérieur dans le processus de labellisation a été acté ; et plusieurs organismes certificateurs ont été rencontrés. L'Afnor a été retenue à l'unanimité, et des travaux sont depuis engagés afin d'avancer rapidement dans ce champ.

La labellisation en bref en 2009

- 20 mars 2009 : Convention de cession de la marque
- 15 octobre : 1^{er} séance de la Commission nationale de labellisation : débat d'orientation sur le label APP et recherche de légitimité
- 17 décembre : choix de l'opérateur certificateur (Afnor)



**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION
DU LABEL APP**

**SIEGE SOCIAL : 2 RUE EIFFEL
BP 20233 -62004 ARRAS CEDEX
TEL : 03.21.51.17.15
FAX : 03.21.51.94.50
apapp@app.tm.fr
<http://www.app.tm.fr>**